



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CPAM

Question écrite n° 110227

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la fin des permanences de la CPAM dans les mairies du Douaisis. Il s'agit d'un nouveau coup dur pour l'arrondissement du Douaisis et pour le service public. Cette décision, dans une logique d'économies initiée par la révision générale des politiques publiques, est lourde de conséquences, tant du point de vue de la proximité que de l'aménagement d'un territoire en souffrance sociale. De ce fait, il lui demande s'il compte revenir sur cette décision.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110227

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)